RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

IPMAN

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros

Siège social : 42 Avenue de la Forêt, 33700 MERIGNAC
953 858 602 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 18 avril,
A 9 heures,

M. Ian PERRIN, associé unique de la société IPMAN,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'une Directrice Générale.

En présence de Madame Audrey PERRIN.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directrice Générale à compter de ce jour, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Madame Audrey, Véronique JOLY épouse PERRIN
Née à [redacted]
Demeura

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Audrey, Véronique JOLY épouse PERRIN disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Audrey, Véronique JOLY épouse PERRIN aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Audrey, Véronique JOLY épouse PERRIN ainsi nommé accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide que Madame Audrey, Véronique JOLY épouse PERRIN pourra percevoir, en rémunération de ses fonctions de Directeur Général, qui sera fixée ultérieurement.

En outre, elle pour prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

IP

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

M. Ian PERRIN

Ian PERRIN (Apr 18, 2025 12:16 GMT+2)

Mme Audrey PERRIN
« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

Bon pour acceptation des fonctions de directrice générale

[redacted]